



*Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Loches
Commune de Le Petit-Pressigny*

1, Place du 19 Mars 1962
37350 LE PETIT-PRESSIGNY
Tél : 02.47.94.93.59
Mail : mairie@lepetitpressigny.fr

SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2023

L' An deux mille vingt trois

le : Mercredi 26 du mois d'Avril

le Conseil Municipal de la Commune de LE PETIT PRESSIGNY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JF.CRON, Maire.

Date de Convocation : Mercredi 19 Avril 2023

Nombre de Conseillers en Exercice : 8 - Présents : 06 - Votants : 07.

Présents: M. CRON Jean-François - Mme ROYER-MARCHOUX Alexandra - M. BRETON Alban -- Mr GUYOMARCH André – Mme DIEU Laëtitia-
Mme Rieja VAN AART.

Excusé: M. THENON Denis (Pouvoir Jean-François CRON)

Absent: M. Fabrice MARIN

Madame DIEU Laëtitia a été élue Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2023
- MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET SECTION D'INVESTISSEMENT POUR BUDGET 2023
- DÉLIBÉRTION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 20-2023 DÉCISION MODIFICATIVE 01-2023.
- TABLEAU DES EFFECTIFS au 01.06.2023

- QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a commencé avant l'arrivée de Monsieur MARIN Fabrice à 20H30.
Toutes les délibérations étant votées, il n'a pas pris part au vote.

SÉANCE CM DU 30 MAI 2023

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2023

DCM N° 26/2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Avril 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Avril 2023.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNE (DM 01/2023)

DCM N°27/2023

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que cette délibération annule et remplace la délibération N° 20-2023, afin de pouvoir régulariser un dégrèvement de taxes d'habitation sur logements vacants, il convient de passer les écritures suivantes :

Chapitre 011 - Compte 61558: - 500€

Chapitre 014 - Compte 7391112 : + 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, approuve l'annulation de la délibération n° 20-2023 et valide la Décision Modificative N° 1-2023 définie ci-dessus.

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 01.06.2023

DCM N°28/2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Qu'en raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois pourvus, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la Commune, au 01 Janvier 2023.

Le Conseil Municipal, décide

- d'établir le tableau des emplois de la commune de LE PETIT PRESSIGNY comme suit

SÉANCE CM DU 30 MAI 2023

PERSONNEL TITULAIRE : PERMANENT

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU
Adjoint Technique ppal 2° classe	35,00/35h	1
Adjoint Technique ppal 2° classe	32,00/35h	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	27,50/35h	1

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRACTUEL À DUREE INDÉTERMINÉE

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU
Adjoint Administratif Agence Postale	20,00/35h	1

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRACTUEL À DURÉE DETERMINÉE

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU
Secrétaire de Mairie	28,00/35h	1

- d'inscrire au budget de la Commune les fonds nécessaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 31/10/2019 créant l'emploi de Secrétaire de Mairie des communes de moins de 1000 Habitants à durée hebdomadaire de 29H.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail sur l'emploi de Secrétaire de Mairie permanent à temps non complet de 29heures hebdomadaires afin de répondre à la demande de la secrétaire.

SÉANCE CM DU 30 MAI 2023

Décide :

Article 1^{er} : de porter, à compter du 1^{er} Mai 2023 de 29 heures (temps de travail initial) à 28 heures (temps de travail modifié) la durée hebdomadaire de travail pour l'emploi de Secrétaire de Mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents

SÉANCE CM DU 30 MAI 2023